

Paris, le 7 mars 2013

Communiqué de presse

**L'UNPS réitère sa demande de participation aux travaux européens
en matière de santé en ligne**

L'UNPS s'inquiète de l'absence de concertation des pouvoirs publics français sur les travaux en cours au niveau européen sur la santé en ligne.

En effet, depuis décembre 2012, le réseau européen « santé en ligne » - créé par la directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers et regroupant les autorités nationales - est mandaté pour définir les orientations sur le dossier patient et les mesures communes d'identification et d'authentification visant à faciliter le transfert des données dans le contexte d'une offre transnationale de soins.

Il est donc impératif que les outils de la e-santé en cours de réalisation en France (tel le volet médical de synthèse) soit en adéquation avec les développements européens et répondent aux attentes des professionnels de santé qui en seront les utilisateurs.

L'UNPS regrette donc une nouvelle fois, bien qu'ayant fait part à plusieurs reprises de son souhait d'apporter son expertise en matière de santé en ligne, d'être systématiquement écartée par les pouvoirs publics des réflexions et des projets européens relatifs à ce domaine (tels que les projets epSOS ou eHGI - ehealth Governance initiative).

Contact Presse: William JOUBERT 06 08 00 60 70